



CHÉCY

## **Conseil municipal :** **Compte-rendu du 23 juin 2009**

*L'an deux mil huit, le 23 juin à 20 heures trente*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, Maire de Chécy.*

*Etaient présents : M. VALLIES, M. RABILLARD, Mme GALY, M. TINSEAU, M. MAUPETIT, Mme CHARDERON, M. DOUCET, Mme GLOMERON, M. PIZZINAT, Mme DUFOUR, M. LEPAULT, Mme BOUGAS, MM. GACHET, TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. LETELLIER, Mmes PUGIN, DALLA-COSTA MILCENDEAU, M. HURISSE, Mme PICARD CORNAIRE, M. LEPRETRE, Mme SCHNEIDER, Mlle FELIX, M. FLEURY,*

*Absents excusés :*

*Mme BAULINET qui a donné pouvoir à M. RABILLARD*

*Mme DAUDIN qui a donné pouvoir à M. VALLIES*

*Mme GACOIN qui a donné pouvoir à M. PIZZINAT*

*M. MIRAS CALVO qui a donné pouvoir à M. MAUPETIT*

*Mme DALLA-COSTA MILCENDEAU qui a donné pouvoir à M. LEPAULT à partir de 00h00*

*M. LEPRETRE qui a donné pouvoir à M. FLEURY à partir de 00h00*

*M. DOUCET qui a donné pouvoir à Mme GALY à partir de 23h00*

*Absent : M. SALLE*

*Formant la majorité des membres en exercice, M. GACHET a été désigné Secrétaire de séance.*

---

M. le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Mme Danièle Letonnellier, ancienne secrétaire générale de la mairie décédée récemment.

M. le Maire informe l'assemblée sur divers points :

- un courrier du préfet est arrivé en mairie précisant qu'il ne peut agir auprès des banquiers de la ville pour renégocier la dette communale
- une convention a été passée entre le SIGEA et la ville de St Jean de Braye pour l'accès à la piscine aux Abraysiens selon des tarifs privilégiés et avec une contrepartie financière de la ville de Saint Jean de Braye.

M. Tinseau indique qu'une démarche de réalisation du plan communal de sauvegarde va être initiée dans les prochaines semaines.

M. le maire demande à l'assemblée, la possibilité de voter une motion sur le TRAM qui est acceptée.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Désignation d'un représentant au Conseil municipal pour siéger au C.A. de l'Ecole de musique**

Après démission de Mme MENIS-GROBOL du conseil d'administration de l'école de musique, il convient que celle-ci soit remplacée. Avec 22 voix pour, c'est Mme Sophie Charderon qui est désignée par le conseil municipal contre 6 voix à M. Patrick Hurisse.



# CHÉCY

## **TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME – ASSAINISSEMENT**

### 1. Plan local de l'urbanisme : révision simplifiée et modalités de concertation

Le Conseil municipal à la majorité (22 pour, 6 abstentions) a autorisé le lancement d'une procédure simplifiée de révision du PLU et en a défini les modalités de concertation. Cette révision ne concerne que certains points de rectification du PLU actuel.

### 2. Plan local de l'urbanisme : modification

Le conseil municipal à la majorité (22 pour, 6 abstentions) a autorisé le lancement d'une procédure de modification du PLU. Cette procédure ne concerne que des points mineurs du PLU actuel et répare quelques coquilles dans le texte initial.

### 3. Tarifs de reproduction du PLU

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la fixation d'un tarif pour la reproduction du PLU sur support dématérialisé. Les tarifs sont de 20€ pour le PLU et de 30€ pour le PLU, ses annexes et l'AEU.

### 4. Avenant n° 5 de la concession de la ZAC de l'Ormeteau : retiré de l'ordre du jour.

### 5. Mise à disposition des ouvrages d'assainissement du Vieux Pavé au profit de l'AggLO

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la zac du Vieux Pavé à l'AggLO. Cette mise à disposition permet à l'AggLO d'exercer sa compétence.

### 6. Délégation du droit de préemption urbain de la Baratière au profit de l'AggLO

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la délégation du droit de préemption urbain de la zone dite de la Baratière au profit de l'Agglo. Cette dernière a en effet la compétence pour cette zone dont le devenir est d'être une zone d'activités.

## **SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

### 1. Tarifs de location des salles du bourg pour 2009

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité de fixer les tarifs de location des salles du bourg aux particuliers, associations et entreprises. Le tarif augmente de 10 % pour les caciens, de 20 % pour les autres.

### 2. Subventions aux associations

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le versement de subvention à 2 associations dont le dossier a été complété il y a peu. Le total des subventions approuvées est de 7.100€.

## **AFFAIRE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES CULTURELLES**

### 1. Convention avec l'association « Musique et équilibre »

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association Musique et Equilibre dont l'activité améliore l'éveil à la musique chez les jeunes enfants. Le coût pour la ville est de 531,75€ pour sept séances.

## **ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS – DEVELOPPEMENT DURABLE**



## CHÉCY

### 1. Orgue : convention Fondation du Patrimoine

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec la Fondation du Patrimoine. Cette convention permet le lancement d'une souscription en vue d'obtenir des financements pour la restauration de l'orgue de l'église.

### 2. Taxe locale sur la publicité extérieure : modification

Le conseil municipal a accepté à la majorité (22 pour, 4 abstentions, 2 contre), la réfaction de 50% du tarif appliqué aux enseignes dont la surface est inférieure à 20m<sup>2</sup>. Cette mesure s'appliquera à compter de 2010.

## **FINANCES, PERSONNEL**

### 1. Approbation du compte de gestion 2008

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur municipal. Les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif de la ville.

### 2. Approbation du compte administratif 2008

Les comptes administratifs des budgets principal et annexes de la ville ont été approuvés à la majorité (21 pour, 6 abstentions). Les comptes font ressortir un résultat net de clôture :

- 675 930.30 € pour le budget ville
- 309 192.20 € pour le budget interventions économiques
- 3 565.54 € pour le budget exploitation George Sand

### 3. Affectation du résultat 2008

Après avoir voté le CA 2008, le conseil municipal a affecté à la majorité (23 pour, 5 abstentions) les résultats des comptes administratifs 2008.

### 4. Décision modificative n° 1 au budget

Le Conseil municipal a adopté à la majorité (22 pour, 6 abstentions) la décision modificative n° 1 au budget de la ville. Cette décision est équilibrée à 1.339.181,86€ sur la section de fonctionnement et à 2.672.578,55€ sur la section d'investissement. Cette décision reprend essentiellement les résultats 2008 et les reports de crédits qui restent à réaliser.

### 5. Création d'un abattement spécial pour la taxe d'habitation

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'institution à partir de 2010 d'un abattement spécial à la base pour la taxe d'habitation. Cet abattement a été fixé à 10 %. Il s'applique aux taxes payées par les contribuables les plus modestes.

### 6. Admission en non valeur

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité l'inscription en admission en non valeur de créances jugées irrécouvrables. Ces créances anciennes de plus de 10 ans pour certaines, s'élèvent à un total de 4.676,82€.

### 7. Approbation des acquisitions et des cessions 2008



## CHÉCY

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions qui se sont déroulées en 2008.

### 8. Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade et promotion interne pour 2009

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Cette modification permet à certains personnels de bénéficier d'un avancement de grade et de promotion interne.

### 9. Convention avec la société Absolument Canoé pour la location de vélos pendant la période d'ouverture du camping

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec la société Absolument Canoé qui met des vélos à disposition des utilisateurs du camping pendant son ouverture.

### 10. Convention pour la distribution de boissons dans le camping

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec la société Coca Cola entreprise pour l'installation d'un appareil distributeur de boissons dans le camping.

### **INFORMATIONS LEGALES**

<b>2009.05.04</b>	<b>05.06.2009</b>	<b>Monsieur Daniel BRETON</b>	<b>Occupation précaire du domaine privé communal</b>
-------------------	-------------------	-------------------------------	--

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le maire indique que la ville a été condamnée au versement de 4.000€ dans un contentieux l'opposant à un ancien salarié.

M. le Maire souhaite à l'assemblée de bonnes vacances.

La séance est levée à 00 h15

À Chécý le 30 juin 2009

Le Maire

Jean-Vincent VALLIES.